

Exigences en matière d'assurance pour les fournisseurs de Pactiv Evergreen

1. Les fournisseurs de biens et de services (un «fournisseur») à Pactiv Evergreen Group Holdings Inc. ses filiales et sociétés affiliées directes et indirectes, y compris Evergreen Packaging LLC, Fabri-Kal LLC et Pactiv LLC («Pactiv Evergreen») seront tenus de maintenir les types et les niveaux minimaux d'assurance suivants pendant les termes de tous les accords avec Pactiv Evergreen et pendant toute autre période pendant laquelle le fournisseur fournit des biens et services à Pactiv Evergreen :

Couverture d'assurance standard¹

a. Assurance responsabilité civile générale des entreprises. Couverture fondée sur les événements avec une limite unique combinée d'au moins 1 000 000 \$ par événement et dans l'ensemble pour les locaux et les opérations; les produits et les opérations terminées; la couverture de responsabilité contractuelle pour les indemnités du Fournisseur contenues dans les accords avec Pactiv Evergreen ou sa société mère, ses filiales et ses sociétés affiliées ; dommages matériels de grande envergure (y compris les opérations terminées); les risques d'explosion, d'effondrement et les risques souterrains; et les blessures corporelles. *Exigence d'un avenant assuré supplémentaire et une renonciation à l'avenant de subrogation.*

b. Assurance responsabilité civile automobile. Couverture fondée sur les événements avec une limite unique combinée d'au moins 1 000 000 \$ par événement et dans l'ensemble pour l'équipement automobile possédé, non possédé et loué. *Exigence un avenant d'assuré supplémentaire et une renonciation à l'avenant de subrogation.*

c. Assurance responsabilité civile pour l'indemnisation des travailleurs. Couverture basée sur les événements offrant des prestations d'un montant minimal requis par la loi applicable, y compris, sans s'y limiter, les lois sur l'indemnisation des travailleurs en vigueur aux États-Unis, la U.S. Longshoremen's and Harbor Workers Compensation Act et la U.S. Jones Act., *nécessite un avenant relatif à un autre employeur et un avenant de renonciation à la subrogation.*

d. Assurance responsabilité civile des employeurs. Couverture fondée sur les événements avec une limite d'au moins 1 000 000 \$ par événement ou toute limite plus élevée établie par la loi en vigueur. *Exige la renonciation à l'endossement d'un autre employeur.*

e. Assurance parapluie et/ou excédentaire.² Couverture fondée sur les événements avec une limite unique combinée d'au moins 2 000 000 \$ par événement et couvrant globalement les risques identiques assurés en vertu de l'assurance responsabilité civile générale des entreprises et de l'assurance responsabilité civile automobile. *Exigence d'un avenant assuré supplémentaire et une renonciation à l'avenant de subrogation.*

f. Assurance des biens du fournisseur. Couverture fournissant une assurance «tous risques» des biens à la valeur de remplacement des machines, équipements, accessoires, outils, matériaux et autres biens du fournisseur. La couverture «Tous risques» comprendra, à titre d'exemple et sans s'y limiter, les pertes ou dommages résultant de tremblements de terre, d'inondations, de vent, d'incendies ou d'autres phénomènes naturels ou liés aux conditions météorologiques. *Exigence de renonciation à l'endossement de subrogation.*

¹ Pactiv Evergreen exige que chaque fournisseur maintienne l'assurance visée à l'alinéa 1a) et au paragraphe 1f).

² Aux fins des polices d'assurance responsabilité civile générale automobile et commerciale, Pactiv Evergreen a besoin d'une couverture d'au moins 3 000 000 \$ pour chaque police dans une combinaison de police de première ligne et de couverture excédentaire. Si Pactiv Evergreen décide qu'un fournisseur livre des biens ou des services dans le cadre d'un projet, d'un processus ou d'une activité à risque plus élevé, Pactiv Evergreen peut exiger du fournisseur qu'il maintienne un parapluie accru et / ou des limites excédentaires plus élevées de 5 000 000 \$.

Couverture d'assurance spéciale (achat et situation spécifique)³

g. Assurance de fret des biens personnels de Pactiv Evergreen.⁴ Couverture fournissant une assurance de fret à sa valeur de coût de remplacement en tant que cargaison transportée une expédition particulière. Si le transporteur du fournisseur maintient une telle assurance de fret, le fournisseur peut maintenir à la place une assurance de fret contingent pour le montant requis. Nécessite l'approbation du bénéficiaire de perte. Si le fournisseur fournit de l'équipement à transférer en vertu du présent Accord, du transit maritime intérieur et/ou de la cargaison maritime et/ou un flotteur d'installation pour la valeur du coût de remplacement de ces articles pour perte ou dommage physique pendant le transit/chargement/déchargement, la prestation de services et/ou l'installation à son coût de remplacement. *Nécessite un avenant pour le bénéficiaire de la perte.*

h. Assurance patrimoine sur les biens personnels de Pactiv Evergreen.⁵ Couverture offrant une assurance «*tous risques*» des biens à la valeur de remplacement des matières premières, des travaux en cours, des produits finis, des machines, de l'équipement, des accessoires, des outils, des matériaux et d'autres biens de Pactiv Evergreen ou de sa société mère, de ses filiales et de ses sociétés affiliées sous la garde et le contrôle du Fournisseur. La couverture «*tous risques*» comprendra, à titre d'exemple et sans s'y limiter, les pertes ou dommages résultant de tremblements de terre, d'inondations, de vent, d'incendies ou d'autres phénomènes naturels ou météorologiques. *Nécessite l'approbation du bénéficiaire de la perte.*

i. Couverture de responsabilité juridique de l'entrepôt.⁶ Formulaire général fondé sur les événements couvrant tous les risques de perte ou de dommages physiques, y compris la casse avec une limite unique combinée d'au moins 3 000 000 \$ par événement et, dans l'ensemble, pour la perte de marchandises d'autrui en agissant à titre d'entrepositaire ou de cautionnement. *Nécessite l'approbation du bénéficiaire de perte.*

j. Assurance contre les risques du constructeur.⁷ Couverture «*tous risques*» l'assurance des biens à la valeur de remplacement de (1) les machines, équipements, accessoires, outils, matériaux et autres biens personnels du Fournisseur utilisés dans la démolition, la construction, la modification, l'amélioration ou la rénovation d'un bâtiment ou d'une autre structure pour Pactiv Evergreen ou sa société mère, ses filiales et ses sociétés affiliées; et (2) les travaux en cours sur les bâtiments et autres structures de Pactiv Evergreen ou de sa société mère, de ses filiales et sociétés affiliées faisant l'objet d'une démolition, d'une construction, d'une modification, d'une amélioration ou d'une rénovation par le Fournisseur. La couverture «*tous risques*» comprendra, à titre d'exemple et sans s'y limiter, les pertes ou dommages résultant de tremblements de terre, d'inondations, de vent, d'incendie ou d'autres phénomènes naturels ou météorologiques. De plus, si le Fournisseur agit en tant qu'entrepreneur général, le Fournisseur doit verser une caution d'achèvement suffisante à la discrétion de bonne foi de Pactiv Evergreen pour couvrir toute avance faite au Fournisseur par Pactiv Evergreen contre tout manquement du Fournisseur à terminer son travail. *Exiger un avenant au titre de bénéficiaire de la perte pour l'intérêt assurable de Pactiv Evergreens dans le bien assuré.*

³ Pactiv Evergreen n'exigera d'un fournisseur qu'il maintienne l'assurance visée aux paragraphes 1(g) à 1(m) que dans les circonstances indiquées dans les notes de bas de page ci-dessous.

⁴ Obligatoire pour tous les fournisseurs transportant des biens Pactiv Evergreen à destination ou en provenance d'une installation Pactiv Evergreen (c'est-à-dire. les transporteurs Pactiv Evergreen).

⁵ Requis pour que les biens de Pactiv Evergreen soient entreposés, utilisés ou placés sous la garde et le contrôle d'un fournisseur offrant des services et n'agissant pas en tant que cautionnement (c'est-à-dire à l'exclusion des exploitants d'entrepôts de Pactiv Evergreen).

⁶ Requis pour que les biens Pactiv Evergreen soient stockés par un fournisseur agissant en tant que dépositaire (c'est-à-dire les opérateurs d'entrepôt Pactiv Evergreen)

⁷ Requis pour tous les fournisseurs engagés dans la démolition, la construction, la modification, l'amélioration ou la rénovation d'un bâtiment ou d'une autre structure (par exemple, un entrepreneur général, ses sous-traitants et les métiers de la construction). REMARQUE : Il est nécessaire d'inclure le libellé du cautionnement d'achèvement dans MSA/SOW avec un montant spécifique lorsque le fournisseur est un entrepreneur général.

k. Assurance responsabilité civile contre la pollution.⁸ Les événements ou les réclamations ont fait l'objet d'une couverture avec une limite minimale de 5 000 000 \$ par événement et, dans l'ensemble, une assurance contre la responsabilité du fournisseur en cas de rejet de pollution; toute perte due au chargement, au transport, au stockage, au déchargement ou à l'élimination de déchets, substances ou matériaux dangereux, ainsi que de tout résidu ou produit de dégradation contenant des déchets, substances ou matières dangereux, par ou pour le compte du Fournisseur; et pour les sites d'élimination détenus et non possédés dans lesquels des déchets, des substances ou des matières dangereux sont générés ou éliminés par ou au nom du Fournisseur. La couverture doit inclure le nettoyage, les blessures corporelles, les dommages matériels et les amendes gouvernementales. *Exige un avenant d'assuré supplémentaire et un avenant de renonciation à la subrogation.*

l. Assurance erreurs et omissions.⁹ Une couverture par événement ou par réclamation avec une limite minimale de 5 000 000 \$ par événement et dans l'ensemble, assurant la négligence professionnelle, les erreurs et les omissions du fournisseur et de ses employés. *Exige un avenant de renonciation à la subrogation.*

m. Assurance responsabilité civile des pratiques des employeurs.¹⁰ Une couverture par événement ou par réclamation avec une limite minimale de 5 000 000 \$ par événement et dans l'ensemble, assurant la discrimination, le harcèlement, les repréailles et autres réclamations d'employés contre le fournisseur. *Exigence de la renonciation à l'endossement de subrogation.*

n. Assurance cyberresponsabilité, confidentialité et protection des données.¹¹ Une couverture par événement ou par réclamation avec une limite minimale de 5 000 000 \$ par événement et dans l'ensemble, assurant la responsabilité du fournisseur pour une violation de données, une perte/destruction de données, une fraude informatique, une perte de transfert de fonds et une cyber extorsion. *Exige un avenant d'assuré supplémentaire et un avenant de renonciation à la subrogation.*

2. Tous les assureurs d'un fournisseur sur de telles polices doivent avoir en tout temps une cote financière A.M. Best d'au moins « A-Moins VII ». Tous les assureurs qui utilisent de telles polices doivent être « admis » en tant que participant à un fonds de garantie d'assurance géré par un État, une province ou un autre gouvernement, et réassurés par l'intermédiaire de ce fonds, ou autrement approuvé par Pactiv Evergreen Risk Management. Toutes les polices d'assurance doivent être « primaire et non contributive » par rapport à toute assurance que Pactiv Evergreen et ses sociétés affiliées peuvent maintenir. Si une police est souscrite sur la base d'une réclamation, elle doit être en vigueur à partir de la date de début du contrat avec Pactiv Evergreen ou de la fourniture de tout bien ou service à Pactiv Evergreen (la date la plus proche étant retenue) et maintenue pendant au moins trois ans après l'expiration ou la résiliation du contrat et la cessation de la fourniture de tout bien ou service à Pactiv Evergreen (la date la plus éloignée étant retenue). Le Fournisseur endossera toutes les polices afin de notifier Pactiv Evergreen

⁸ Requis pour tous les fournisseurs qui vendent, achètent, produisent, chargent, transportent, stockent, déchargent ou éliminent des déchets, substances ou matériaux dangereux et tout résidu ou produit de dégradation contenant des déchets, substances ou matériaux dangereux.

⁹ Requis pour tous les fournisseurs offrant des services comptables, architecturaux, d'ingénierie, juridiques, médicaux, d'entrepreneur général, de conception, de conseil, professionnels ou autres services d'experts. Peut être remplacé par une assurance responsabilité civile spécifique à la profession, telle que l'assurance contre les fautes professionnelles.

¹⁰ Requis pour tous les fournisseurs offrant des travailleurs temporaires (par exemple, emballeurs; opérateurs d'équipement; entretien; etc.) et autres entreprises dont les employés travailleront dans une installation Pactiv Evergreen plus de trente (30) jours.

¹¹ Requis pour tous les fournisseurs concédant des licences de logiciels à Pactiv Evergreen ou fournissant des données électroniques pour le téléchargement dans tout réseau informatique, système ou périphérique de stockage de Pactiv Evergreen ou l'accès à tout réseau informatique, système ou périphérique de stockage de Pactiv Evergreen.



1900 W. Field Court, Lake Forest, IL 60045
pactiv.com | pactivevergreen.com | evergreenpackaging.com

(à l'attention de la Gestion des risques), ou son service de contrôle des assurances désigné, au moins trente (30) jours à l'avance de toute annulation ou modification importante de la couverture.

3. Le Fournisseur doit fournir les preuves écrites suivantes de la couverture d'assurance requise à Pactiv Evergreen (à l'attention de la Gestion des risques), ou à son service de surveillance des assurances désigné, dans les dix (10) jours suivant la demande écrite et au moins trente (30) jours avant l'expiration de la durée de la police en cours (si une déclaration ou un avenant n'est pas disponible auprès d'un assureur au moment demandé ou requis, le Fournisseur les fournira dès que la déclaration ou l'avenant sera disponible auprès de l'assureur) :

a. Certificat d'assurance confirmant que la couverture d'assurance et les limites minimales requises sont respectées pour la période de prolongation, de renouvellement ou de remplacement de la police.

b. Pages de déclaration de la police d'assurance (ou une copie du classeur jusqu'à ce que les pages de déclaration soient disponibles) confirmant que la couverture d'assurance requise et les limites minimales sont respectées pour la durée prolongée, renouvelée ou de remplacement de la police.

c. Copies des avenants d'assurés supplémentaires requis pour les polices applicables au nom et au profit de : *«Pactiv Evergreen Group Holdings Inc., Pactiv LLC, Fabri-Kal LLC et Evergreen Packaging LLC, leurs sociétés mères, filiales et sociétés affiliées ; tous les bailleurs de ce qui précède et tous les créanciers hypothécaires, bénéficiaires d'actes de fiducie et créanciers garantis de ces bailleurs ; et tous les successeurs et cessionnaires de tout ce qui précède.»*

d. Copies des avenants d'un autre employeur et renonciation aux avenants de subrogation requis pour les polices applicables au nom et au profit de : *«Pactiv Evergreen Group Holdings Inc., Pactiv LLC, Fabri-Kal LLC et Evergreen Packaging LLC, leurs sociétés mères, filiales et sociétés affiliées; tous bailleurs de ce qui précède et tout créancier hypothécaire, acte des bénéficiaires de fiducie et créanciers garantis de ces bailleurs; et tous les successeurs et cessionnaires de tout ce qui précède.»*

e. Copies des avenants du bénéficiaire de perte requis pour les polices applicables au nom et au profit de : *«Pactiv Evergreen Group Holdings Inc., Pactiv LLC, Fabri-Kal LLC et Evergreen Packaging LLC, ainsi que leurs successeurs et cessionnaires.»*

Pactiv Evergreen peut exiger d'un fournisseur qu'il produise une copie certifiée conforme de toutes les polices d'assurance requises sur demande écrite.

4. Ces politiques et procédures ont été énoncées dans les désignations de devises et d'assurance en vigueur aux États-Unis d'Amérique. Si un fournisseur offre des biens ou des services à Pactiv Evergreen en dehors des États-Unis d'Amérique, il souscrira à des montants et des types d'assurance équivalents dans la mesure où ils sont disponibles dans les pays en question.

5. Le Fournisseur imposera les mêmes exigences à tous ses sous-traitants, fournisseurs, consultants et agents sur lesquels le Fournisseur compte pour fournir des biens et des services à Pactiv Evergreen.

6. Pactiv Evergreen, dans son jugement commercial de bonne foi, se réserve le droit de modifier et d'accorder des dérogations totales ou partielles à ces politiques et procède de temps à autre par notification écrite à un fournisseur. Pactiv Evergreen informera le Fournisseur par écrit au moins trente (30) jours avant la date d'entrée en vigueur d'une modification. Le fournisseur se conformera aux politiques et procédures modifiées d'ici la date d'entrée en vigueur de la modification.